

Image not found or type unknown



Prescription réclamation trop perçu

Par **julescindy**, le **02/01/2010 à 18:08**

Bonjour, rnrnma mutuelle me réclame un trop perçu versé au moment de la naissance de mon enfant, je n'avais pas épluché à cette époque les relevés de ma mutuelle... 22 mois après elle se rappelle à moi pour que je la rembourse, sauf qu'aujourd'hui je suis au chômage et que je vais tirer la langue pour les rembourser... rnrnY a-t-il un délai de prescription ? A partir de quand s'applique t'il et prend il fin dès que la mutuelle me réclame qq chose par simple courrier ? rnrnCordialement.